

# Travailler au Canada et au Québec

Tout savoir pour réussir votre expérience professionnelle



[Expatriation.com](http://Expatriation.com)



<b>1</b>	<b>Travailler au Canada : NOTRE EXPERTISE, VOTRE GUIDE</b>	<b>1</b>
<b>2</b>	<b>Suivez nos guides : QUATRE TÉMOIGNAGES DE QUALITÉ</b>	<b>2</b>
<b>3</b>	<b>Avant de partir : CE QU'IL FAUT SAVOIR, CE QU'IL FAUT FAIRE</b>	<b>3</b>
	1. Avant de partir	3
	2. Permis de travail : pour qui ?	4
	3. La « trousse » : toutes vos démarches administratives en un clin d'œil	5
	<b>FOCUS SUR LE SYSTEME DE SANTE CANADIEN</b>	<b>6</b>
	1. Bénéficier de l'assurance maladie : à quelles conditions ?	
	2. Le numéro d'assurance sociale	
<b>4</b>	<b>Travailler au Canada : LES PROGRAMMES GOUVERNEMENTAUX</b>	<b>7</b>
	1. Le Permis Vacances-Travail	7
	2. Les « Jeunes professionnels »	8
	3. Le Volontariat International en Entreprises (V.I.E)	9
<b>5</b>	<b>De la candidature à LA SIGNATURE DE VOTRE CONTRAT</b>	<b>11</b>
	1. Candidater depuis la France ou sur place : ce qu'il faut savoir	11
	2. Trois exemples de métiers recherchés	11
	3. Le CV	12
	a) Modèle de CV	12
	b) CV : les particularités québécoises	13
	4. La lettre de motivation	14
<b>6</b>	<b>Les entreprises qui embauchent LES CONTRATS ET LES SALAIRES</b>	<b>15</b>
	1. Négocier son contrat	15
	2. Focus sur les salaires au Canada	17
	3. Les relations de travail au Canada	18
	4. Focus sur le bilinguisme	18
<b>7</b>	<b>S'installer et travailler AU QUEBEC</b>	<b>19</b>
	1. L'obtention d'un permis de travail au Québec	19
	2. La reconnaissance des diplômes et les ordres professionnels au Québec	19
	3. Des accords privilégiés entre le Québec et la France	20
	4. Les secteurs en demande au Québec	21
<b>8</b>	<b>Focus sur l'emploi à TORONTO</b>	<b>22</b>
	Do you speak french ?	22
<b>9</b>	<b>Canada FICHE PAYS</b>	<b>24</b>
	1. Tourisme - Des lieux à ne pas manquer	24
	2. Adresses utiles	25
	a) Ambassades et consulats	25
	b) Assurance santé	25
	c) Emploi	26
	Mentions légales	27

**1**

# Travailler au Canada

## NOTRE EXPERTISE, VOTRE GUIDE

### Le Canada, destination favorite des expatriés

En 2009, le Canada a été désigné comme la destination favorite des expatriés, suite à une enquête mondiale menée par le groupe KSBC : Expat Explorer. Ce pays est notamment plébiscité par le fait de pouvoir s'intégrer facilement et de lier de vrais liens d'amitié.

### Chiffres :

#### France + Emploi + Canada

150 000 Français au Canada

150 000 nouveaux travailleurs étrangers par an

14 000 visas accordés aux 18-25 ans

40,8 % des Québécois sont bilingues

853,50 \$ CAN en moyenne par semaine

Expatriation.com est le site Internet de référence pour les candidats à l'expatriation et les Français qui résident à l'étranger. Notre rédaction vous propose des contenus quotidiennement enrichis, qui sont le fruit d'une veille faite chaque jour sur l'actualité de tous les pays de l'expatriation.

Nous sommes très attentifs à vos commentaires sur nos articles, et à vos contributions sur le forum ou sur la Fan Page Facebook d'Expatriation.com. En dialoguant avec vous, nous nous sommes rendu compte d'une chose : vous êtes de plus en plus nombreux à vous intéresser au Canada et aux opportunités d'emplois et de carrières qu'offre cet immense pays. Et vous avez raison : plus de 150 000 Français y sont installés aujourd'hui, dont plus de la moitié résident au Québec.

Le Canada est aujourd'hui le seul pays au monde à encourager l'immigration francophone. Grâce à la qualité de vie, la sécurité et les opportunités qu'il procure, c'est la destination la plus prisée au monde après l'Australie.

### 🍁 Tout ce qu'il faut savoir pour travailler au Canada et au Québec

Le travail est au cœur d'une expatriation réussie au Canada/Québec. Dans ce guide pratique, nous répondons de manière structurée à toutes les questions que vous nous avez posé ces dernières années. Vous apprendrez notamment comment :

- > Obtenir un permis de travail/visa selon votre profil (premier job, stage, évolution de carrière, etc.)
- > Chercher et trouver un emploi en postulant au Canada ou depuis la France
- > Apprendre à rédiger un CV et une lettre de motivation aux normes canadiennes
- > Bien négocier votre contrat de travail

### 🍁 « Travailler au Canada », vous présente également :

- > Un panorama complet des opportunités d'emplois à Toronto et au Québec
- > Toutes les informations sur la reconnaissance de diplôme au Québec
- > Des indications sur les salaires moyens par province et par niveau de qualification
- > Des informations pratiques et concrètes sur toutes les démarches pratiques pour s'installer au Canada et au Québec
- > Des astuces et des bons plans pour s'en sortir chez nos cousins canadiens
- > Une fiche pays, avec toutes les adresses et contacts utiles



# Suivez nos guides

## QUATRE TEMOIGNAGES DE QUALITE

« Travailler au Canada » vous propose également le regard croisé de quatre Français expatriés au Québec ou dans les provinces anglophones. Cadre supérieur dans un grand groupe français, jeune consultante web à la recherche d'un emploi à Toronto, étudiant ou jeune actif dynamique : ils apportent un éclairage unique sur leur expérience professionnelle au Canada. Avec de nombreuses anecdotes, des conseils pratiques tirés de leur vécu, et des recommandations toujours très pertinentes.

Chacun de ces parcours illustre la diversité et le dynamisme propre au marché de l'emploi canadien et montre également les difficultés auxquelles tout candidat peut être confronté lors de son séjour.

### Les quatre témoins de ce guide :

“

#### **Lisa Védère-Jeannet : Engranger de l'expérience, et se constituer un réseau**

Après un an et demi de démarche, cette jeune consultante web vient de s'installer à Toronto avec son mari. Dans ce guide, elle revient en détails sur les différentes étapes qui ont rythmé leur projet : de la procédure d'immigration (demande de certificat de sélection du Québec) à la recherche d'emploi à Toronto. Elle nous livre ses conseils et astuces pour trouver du travail sur place et éviter les « chausse-trappes ». Lisa édite aussi un blog très documenté qui relate son expérience de « Frenchie » dans la capitale de l'Ontario.

#### **Clémentine Mainguet : S'installer au Nouveau-Brunswick et se marier avec un Canadien**

Clémentine est partie dans le cadre d'un Permis Vacances-Travail au Nouveau-Brunswick. Après une prorogation de son permis et son mariage, elle vit actuellement à Montréal et est à la recherche d'un emploi. Après avoir été éducatrice, elle désire réaliser un de ses rêves en travaillant dans un salon de thé. Elle nous explique notamment comment chercher un emploi et comment gérer le bilinguisme au Canada.

#### **Ian Pozo : L'envie de changer d'air avec un travail saisonnier au Canada**

Ce jeune actif est parti pour le dépaysement et a trouvé une place d'élagueur-grimpeur à Montréal pour plus de six mois. Après s'être adapté au mode de vie canadien et apprécié la qualité de vie, il souhaite continuer l'aventure. De retour en France pour les fêtes de fin d'année et se considérant comme « un bûcheron expatrié », Ian recherche un nouvel emploi dans la province francophone. Il nous raconte son expérience – et insiste sur les démarches administratives –, ainsi que ses relations avec les Québécois.

#### **Marc Thébault : Une première expérience d'expatrié dans un grand groupe français**

Alors qu'il était en poste à Neuchâtel chez Danone, on lui a proposé un poste de directeur industriel à Montréal pour une durée de quatre ans. Épaulé par son entreprise, il est parti là-bas avec sa femme et ses enfants. En dehors d'un climat rude en hiver, s'adapter à Montréal a été facile pour sa famille et lui. Il ne cache pas le fait qu'ils auraient tous voulu rester un peu plus longtemps. Dans ce guide, il nous parle notamment des relations de travail entre les Français et les Canadiens.

”

# 3

## Avant de partir

### CE QU'IL FAUT SAVOIR, CE QU'IL FAUT FAIRE

On recense plus de 150 000 nouveaux travailleurs étrangers au Canada chaque année. Quelles conditions doivent-ils remplir pour exercer leur métier ici ? Comment se procurer l'ensemble des documents administratifs requis ?

Permis de travail, visa, résident temporaire, lettre d'introduction, numéro d'assurance sociale, découvrez dans la première partie de ce chapitre la liste des documents nécessaires pour venir travailler au Canada et les démarches pour les obtenir.

Dans le quatrième chapitre, nous vous présentons les programmes gouvernementaux facilitant les échanges entre la France et le Canada.

Travailleur qualifié et résidence permanente, êtes-vous éligible ? Pour vous aider, vous pouvez remplir une série de critères faisant référence à votre niveau d'études, votre maîtrise des langues officielles, votre expérience professionnelle, votre âge, le type d'emploi et l'adaptabilité.

#### 1. Avant de partir

##### 5 règles à respecter pour préparer son expatriation

###### 1) Définissez bien votre projet

> Rédigez votre CV et votre lettre de motivation dans les règles de l'art

###### 2) Faites un voyage de reconnaissance (si possible)

> Idéal pour les prises de contact direct et les retours d'expérience

###### 3) Renseignez-vous sur les formalités d'immigration

> Contact avec les organismes consulaires<sup>[1]</sup> et récapitulatif des papiers nécessaires

###### 4) Assurez-vous « côté santé »

> Couverture sociale, assurances complémentaires et examens médicaux

###### 5) Prenez des cours de langue

> En France et/ou sur place (centres de formation, en entreprise)

**Informez-vous au maximum sur ce qui vous attend !**

##### Modalités administratives : la check-list

###### 1) Résiliez vos contrats et abonnements en France

> Téléphone, EDF, etc.  
• Délais

###### 2) Faites suivre votre courrier

> À l'international  
• Prestataires spécialisés, durée

###### 3) Vérifiez vos opérations bancaires et votre statut fiscal

> Check-up avec votre conseiller  
• Comptes, frais, monnaie utilisée, réserve d'argent, etc.  
> Statut résident ou non-résident,  
• Conséquences sur vos comptes et vos placements

###### 4) Renouvelez et/ou actualisez vos papiers

> Passeport, carte d'identité, permis de conduire<sup>[2]</sup>

Pensez au retour avant même votre départ pour le Canada !

[1] Cf. Adresses utiles

[2] Le permis de conduire international (PCI) n'est pas obligatoire au Canada.



## 2. Permis de travail : pour qui ?

### 🍁 Avez-vous besoin d'un permis de travail ?

Avant de faire la demande d'un permis de travail, vous devez vous assurer que votre profession est bien pratiquée au Canada et que son exercice requiert un tel permis.

Pour cela, vous pouvez consulter la [Classification nationale des professions](#) et reporter le code dans le [moteur de recherche](#) du site des Ressources humaines et Développement des compétences Canada. Une description précise du métier vous confirmera votre éligibilité.

**Les professions suivantes sont exonérées de l'obligation d'obtenir un permis de travail :**

- Artistes de spectacles
- Athlètes et entraîneurs
- Conférenciers
- Ecclésiastiques
- Emploi sur le campus
- Enquêteurs d'accident ou d'incident d'aviation
- Étudiants en soins de santé (ex : médecins, infirmiers, etc.)
- Examineurs et responsables de l'évaluation
- Fonctionnaires des gouvernements étrangers
- Fournisseurs de services d'urgence
- Inspecteurs de l'aviation civile
- Journalistes, équipe de tournage, représentants des médias
- Juges, arbitres et officiels similaires
- Membres de la famille des représentants d'un gouvernement étranger
- Organisateur de congrès
- Personnel militaire
- Représentants d'un gouvernement étranger
- Témoins experts et investigateurs

Si vous êtes concerné par l'une de ces professions, n'hésitez pas à vous référer au site de l'Ambassade du Canada en France pour connaître les conditions propres à chacune d'entre elles.

**Par exemple, les employés d'une entreprise de presse étrangère n'ont pas besoin de permis de travail pour réaliser des reportages sur le territoire canadien. Cette disposition concerne :**

- les reporters et leur équipe ;
- les équipes de presse ou de tournage ;
- les journalistes, dont l'entreprise de presse n'est pas canadienne ;
- les correspondants résidents ;
- le personnel de gestion et d'administration pour des événements de courte durée (6 mois maximum).

“

### Les conseils d'Ian ...

#### Prévoir sa situation financière et une couverture sociale

Il faut se renseigner sur le système bancaire canadien qui est très différent du nôtre et sur la législation du travail en vigueur. Bien sûr prendre des cours d'anglais et régler tout le côté administratif et fonctionnel avant le départ.

Enfin, prévoir une somme d'argent assez importante pour parer aux « coups durs ». Ah oui, et réfléchir à deux fois avant de partir avec un animal de compagnie, car ça se complique très vite par la suite.

### ... et de Clémentine

#### Prendre une couverture sociale

Mes recommandations aux personnes souhaitant partir travailler au Canada : prendre une couverture sociale avant le départ. Très important puisque les frais médicaux coûtent cher. Sinon, je conseille d'obtenir un permis de travail avant de partir puisque les démarches sur place sont longues.

”

“

**Le point de vue d'Ian****Pas plus compliqué que la paperasse française**

J'avais déjà quelques contacts qui m'ont permis de trouver mon premier emploi. L'obtention de mon permis de travail n'a pas été trop difficile : un dossier un peu compliqué et long à remplir, mais pas plus que toute la paperasse française ...

”

### 3. La « trousse » : toutes vos démarches administratives en un clin d'œil

Sur les sites gouvernementaux canadiens, les documents indispensables aux démarches administratives sont regroupés dans ce que l'on appelle une « trousse de demande ».

Après avoir téléchargé la « trousse » et rempli les différents formulaires, vous devez également obtenir :

- une offre d'emploi écrite par votre employeur
- des preuves indiquant que vous êtes en mesure de satisfaire les exigences du poste
- l'avis positif du département Ressources humaines et Développement social Canada (RHSDC) par rapport à la situation sur le marché du travail
- un avis relatif au marché du travail (AMT) peut être demandé pour évaluer l'embauche d'un travailleur étranger temporaire

Après avoir vérifié si vous aviez besoin d'un visa de résident temporaire, en plus de votre passeport, vous devez régler les frais de traitement, puis envoyer le formulaire signé et daté.

### 4. Citoyenneté et Immigration Canada : l'organisme de référence

#### Citoyenneté et Immigration Canada (CIC)

Citoyenneté et Immigration Canada (CIC) est une instance, créée en 1994, qui est en charge des différents services d'immigration et de citoyenneté. Elle met notamment en place les politiques migratoires du pays en prônant un « Canada plus fort ».

Une lettre d'introduction vous sera renvoyé lors de l'acceptation de votre demande. Les délais de traitement sont estimés au minimum à 30 jours. Vous devrez la fournir à un agent de Citoyenneté et Immigration Canada à votre arrivée à l'aéroport.

CIC pourra vous demander une entrevue pour avoir de plus amples renseignements et/ou exiger un examen médical. L'agent peut également revoir vos conditions de travail (type de profession, employeur, lieu et durée) avant de vous délivrer votre permis de travail. Celui-ci reprendra l'ensemble des conditions.

## FOCUS SUR LE SYSTÈME DE SANTÉ CANADIEN

Avant de partir s'installer ou travailler au Canada, il est important de connaître le système de santé. Pour toute demande de visa, une visite médicale peut être requise, et votre futur employeur doit être en mesure de confirmer la bonne prise en charge de vos soins.

### 1. Bénéficiaire de l'assurance maladie : à quelles conditions ?

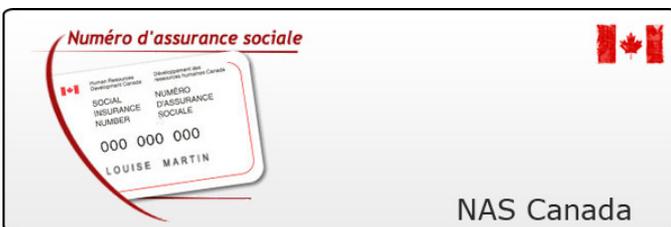
Les résidents permanents peuvent bénéficier gratuitement du système de santé public canadien, qui est en grande partie financé par les taxes et les impôts. Ils doivent pour cela demander une carte individuelle d'assurance maladie au régime d'assurance maladie de la province concernée. Au Québec, les résidents temporaires peuvent bénéficier de l'assurance maladie, en vertu des accords d'entente de sécurité sociale conclus avec la France. Dans la province francophone, l'inscription se fait auprès de la Régie de l'assurance maladie.

À noter : vous n'avez pas à déboursier pour bénéficier des services hospitaliers (couverture intégrale). Certains médecins pratiquent des dépassements d'honoraires. Le remboursement des consultations est donc limité au plafond de l'assurance maladie.

Certaines provinces anglophones (Colombie-Britannique, Ontario et Nouveau-Brunswick) observent un délai de carence (3 mois) avant de permettre au demandeur de bénéficier du régime public d'assurance maladie. La souscription à une assurance privée s'avère donc indispensable dans ce cas.

Les soins sont dispensés en clinique ou en cabinet privé, il est très facile de prendre rendez-vous avec un professionnel de santé dans les grandes villes. Dans certaines provinces, certains types de soins sont peu ou mal remboursés : dentaire, optique, certains médicaments sur ordonnance. À Québec, la prise en charge de certaines catégories (optique, prothèse auditive, fourniture d'équipement médical, etc.) est soumise à des conditions strictes.

### 2. Le numéro d'assurance sociale



Lorsque vous détenez votre permis de travail et votre promesse d'embauche ou votre contrat au Canada, vous devez obtenir un numéro d'assurance sociale (NAS). Ce numéro à neuf chiffres vous permet par exemple de toucher votre premier salaire ou encore de déclarer vos revenus aux autorités. Pour faire la demande d'un NAS, vous devez fournir votre permis de travail délivré par CIC. Les résidents temporaires possèdent un numéro d'assurance sociale commençant par le chiffre «9». Pour faire la demande d'obtention d'un NAS, vous devez présenter en guise de justificatif un des documents suivants en fonction de votre situation :

- > Pour les résidents temporaires
  - Permis de travail
  - Permis d'étude et contrat d'emploi de l'établissement d'enseignement ou de l'employeur sur le campus
  - Fiche de visiteur
  - Carte d'identité diplomatique et lettre de permission de travailler délivrées par le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international (MAECI)
- > Pour les résidents permanents
  - Carte de résident permanent
  - Confirmation de résidence permanente et visa autocollant
  - Fiche relative au droit d'établissement

Après avoir rempli le formulaire NAS, vous pouvez le déposer dans un **Centre Service Canada** ou l'envoyer par courrier. Des frais sont exigibles lorsque vous souhaitez remplacer votre carte d'assurance sociale, soit 10 \$ CAN. Toute autre action est gratuite.

Si vous avez effectué votre demande par voie postale et qu'elle est acceptée, vous devriez recevoir votre carte d'assurance sociale par le même biais dans les **20 jours ouvrables** suivant la date de réception de votre demande. Si vous vous êtes rendu dans un Centre Service Canada, vous pourrez la recevoir dans les **10 jours ouvrables** qui suivent votre jour de visite.

Pour consulter votre dossier, vous devez remplir un **formulaire de demande d'accès à des renseignements personnels** (TB350-58) et rédiger une lettre indiquant que vous souhaitez obtenir des renseignements selon les termes de la Loi sur la protection des renseignements personnels.

#### Votre contact

##### Service Canada

Bureau d'immatriculation aux assurances sociales  
CP 7000 Bathurst NB E2A 4T1

Votre numéro d'assurance sociale est utile à votre employeur. Il est en mesure de l'exiger trois jours après votre date de prise de poste. Il doit également s'assurer que vous bénéficiez d'une assurance médicale, d'une assurance-santé et de l'indemnisation des accidentés du travail.

#### Obtenir son permis de travail et valider son statut de travailleur !

- 1) Téléchargez la « **trousse de demande** » et renvoyez-la au service consulaire
- 2) Présentez votre **lettre d'introduction** aux douanes à votre arrivée au Canada
- 3) Justifiez de votre **permis de travail** pour l'obtention d'un numéro d'assurance sociale
- 4) Discutez les dernières **modalités** de votre contrat de travail avec votre employeur

**Photocopiez et conservez l'ensemble de votre dossier**

## 4

# Travailler au Canada :

## LES PROGRAMMES GOUVERNEMENTAUX

Vous pouvez bénéficier de programmes gouvernementaux mis en place entre la France et le Canada pour concrétiser votre projet.

Dans le cadre de l'initiative Expérience Internationale Canada (EIC), différents programmes sont proposés aux jeunes pour exercer une activité professionnelle au Canada. Ils répondent à des profils bien spécifiques.

En dehors des stages directement liés aux études et des emplois saisonniers réservés aux étudiants, on retrouve deux catégories :

- > le permis Vacances-Travail (PVT)
- > les « Jeunes professionnels »

### 1. Le Permis Vacances-Travail

Le permis Vacances-Travail est accordé aux jeunes candidats à l'expatriation pour qu'ils profitent d'une période de vacances tout en exerçant une activité professionnelle pour une durée d'un an. Ce permis tend à promouvoir les relations de coopération entre la France et le Canada. L'accord entre les deux pays a été conclu en 2004.



**Les conditions de participation sont les suivantes :**

- > avoir entre **18 et 35 ans** inclusivement à la date de réception de la demande
- > être de nationalité française et résider habituellement en France
- > être titulaire d'un **passport français** en cours de validité
- > ne pas avoir déjà participé à ce programme
- > disposer de **ressources financières** suffisantes pour subvenir à vos besoins au Canada pour les trois premiers mois de votre séjour (700 € / 1 000 \$ CAN par mois)
- > avoir une **assurance** maladie/hospitalisation/rapatriement.

La demande doit être adressée aux instances diplomatiques ou consulaires canadiennes présentes en France. Le contrat de travail n'est pas nécessaire avant le départ. Un billet retour ou les ressources suffisantes pour en obtenir un seront requis, ainsi qu'une copie de votre casier judiciaire. Ce dernier se doit d'être vierge et peut être demandé en ligne sur le site de la [Direction des Affaires criminelles et des grâces](#). Un délai de deux semaines minimum est nécessaire pour le recevoir.



**Les documents à fournir pour faire la demande d'un PVT sont les suivants :**

- > **attestation de téléchargement** de la trousse de demande personnalisée
  - > **formulaire EIC** (3 pages) - deux exemplaires
  - > **formulaire de déclaration**
  - > **deux photos d'identité**
    - à joindre au premier formulaire EIC
  - > **photocopie des pages d'identification de votre passeport**
    - nom(s), prénom(s), date et lieu de naissance, dates d'émission et d'expiration du passeport, signature
  - > **attestation de fonds**
    - attestation de fonds - candidat
    - attestation de fonds - tierce personne
    - lettre d'engagement
    - photocopie d'une pièce d'identité signée
- Cette attestation est fournie par votre banque, qui s'engage ainsi auprès de l'Ambassade du Canada comme caution. Pensez à prendre rendez-vous avec votre conseiller et assurez-vous à l'issue de votre entretien que l'attestation est bien datée, signée et tamponnée.
- > **curriculum vitae** complet et mis à jour
  - > **lettre de motivation**
  - > **liste de contrôle** des documents obligatoires



“

### Après un PVT L'expérience de Clémentine

#### Prolonger l'aventure

J'ai commencé à travailler au Canada grâce à un PVT puis, une fois celui-ci utilisé, j'ai fait une prorogation de permis de travail. J'ai passé ces trois années à travailler dans une garderie en tant qu'éducatrice. Je n'avais pas de formation mais de l'expérience et la maîtrise de la langue française.

Aujourd'hui, j'attends avec impatience l'approbation de ma demande de résidence permanente qui tarde à arriver. Je ne peux donc pas travailler pour le moment...

Dés que je serai de nouveau en droit de travailler, je pense me diriger vers autre chose puisque le travail et le salaire d'une éducatrice restent sous-estimés ! Je souhaiterais travailler dans un salon de thé.

”



À votre arrivée au Canada, vous devrez fournir à la douane les documents suivants pour obtenir votre permis de travail :

- > lettre d'introduction, valide 12 mois à partir de sa date d'émission
- > passeport
- > preuve d'assurance
- > attestation de fonds ou relevé de compte datant de moins de trois mois

## 2. Les « Jeunes professionnels »

L'initiative EIC donne également aux personnes âgées entre 18 et 35 ans la possibilité de travailler pour une durée maximum de 18 mois au Canada.



Les conditions de participation sont les suivantes :

- > avoir entre **18 et 35 ans** inclusivement à la date de réception de la demande
- > être de nationalité française et résider habituellement en France
- > être titulaire d'un **passeport français** en cours de validité
- > ne pas avoir déjà participé à ce programme
- > avoir une **offre d'emploi** au Canada, dans son champ de compétences
- > avoir une **assurance** maladie/hospitalisation/rapatriement



Les documents à fournir et /ou présents dans la « trousse de demande » sont les suivants :

- > **attestation de téléchargement** de la trousse de demande personnalisée
- > **formulaire EIC** (3 pages) – deux exemplaires
- > **formulaire de déclaration**
- > **deux photos d'identité**
- > **photocopie des pages d'identification de votre passeport**
  - nom(s), prénom(s), date et lieux de naissance, dates d'émission et d'expiration du passeport, signature
- > **photocopie de votre offre d'emploi**
  - noms(s) et prénom(s)
  - date de début et de fin de contrat
  - rémunération
  - nombre d'heures travaillées par semaine
  - titre et description du poste
  - nom et signature de l'employeur, adresse du lieu de travail
- > **curriculum vitae** complet et mis à jour
- > **liste de contrôle** des documents obligatoires

Votre demande sera analysée dans un premier temps par l'**Unité Mobilité des Jeunes (UMJ)**, puis, dans un deuxième temps, par le **Service Visas et Immigration (SVI)**. Si la demande est acceptée, l'UMJ vous enverra un e-mail d'acceptation conditionnelle, vous demandant notamment d'acquiescer les frais de participation par virement bancaire. Après acceptation, le SVI fournira ensuite une lettre d'introduction. Il peut également vous demander une visite médicale, notamment pour les métiers de la santé ou le secteur agricole.

Les délais de traitement sont de **huit semaines** : 4 semaines pour l'UMJ et 4 semaines pour le SIV. Une visite médicale rallongera les délais de deux semaines.

“

### Émigrer au Canada... sans emploi : l'alternative L'avis de Lisa

#### Vivre l'aventure à fond

Beaucoup de candidats à l'expatriation pensent qu'une promesse d'emploi au Canada est indispensable pour s'expatrier. Est-ce vrai ?

Alors je voudrais d'abord préciser que je ne suis pas expatriée mais bel et bien immigrante ! Un expatrié a toujours une promesse d'emploi, tandis qu'un immigrant et bien... très rarement !

Lorsque j'ai parlé de mon projet d'immigration à diverses personnes, on m'a toujours demandé comment je pouvais m'envoler là-bas sans promesse d'emploi. Je leur répondais toujours deux choses: l'aventure et l'idée de pouvoir rester indéfiniment grâce à mon visa de résident permanent.

Je pense qu'il est sûrement difficile de rentrer à la fin de son visa d'expatrié, lorsqu'on a passé 3 ans quelque part et qu'on est obligé de rentrer dans son pays d'origine et de finalement tout reconstruire. Avec mon mari, nous préférons pouvoir vivre l'aventure à fond. Mais cela exige d'arriver sans rien et de tout bâtir sur place.

”



À votre arrivée au Canada, vous devrez fournir à la douane les documents suivants :

- > **lettre d'introduction** : document délivré lors de l'acceptation de votre demande par l'UMJ et le SVI. Valable pour 18 mois maximum, il sera échangé contre le permis de travail
- > **passport**
- > **attestation d'assurance**

Le permis de travail, où figure le nom de votre employeur, sera valide pour la durée indiquée sur votre lettre d'introduction.

Pour ces deux catégories de l'initiative EIC, le dossier doit être renvoyé à l'adresse ci-dessous :

#### Expérience Internationale Canada<sup>[3]</sup>

Ambassade du Canada en France  
35, avenue Montaigne - 75 008 Paris - France



Chaque participant à l'initiative EIC doit obligatoirement posséder une assurance santé. Le contrat doit comprendre les modalités suivantes :

- > la maladie, l'hospitalisation et le rapatriement
- > la zone géographique, soit le territoire canadien
- > la durée totale du permis de travail

Chaque province canadienne possède son propre régime de protection sociale. Retrouvez les coordonnées des services – français et canadiens – à contacter dans la rubrique « Adresses utiles ».

En 2009, 12 000 visas ont été délivrés en fonction des quotas : 2 400 places pour les « Jeunes professionnels », 4 000 places pour les stagiaires, 240 places pour les saisonniers et 5 360 places pour les bénéficiaires d'un PVT. L'initiative EIC propose **14 000 places**, toutes catégories confondues, pour l'année 2011, et les frais de participation s'élèvent à **105 €**.

## 3. Le Volontariat International en Entreprises (VIE)

Les entreprises françaises peuvent confier une mission professionnelle à l'étranger à un jeune jusqu'à l'âge de 28 ans. Un VIE se déroule sur une période modulable de 6 à 24 mois, renouvelable dans cette limite.

Ce programme est placé sous la tutelle du secrétariat d'état chargé du Commerce extérieur et géré par [UBIFRANCE](#), l'Agence française pour le développement international des entreprises. Le volontaire est sous la tutelle administrative de la Mission Economique auprès de l'Ambassade de France dans son pays d'affectation.

[3] La mention (FR-PVT 2011) pour le PVT et la mention (FR-PRO 2011) pour les « Jeunes professionnels »

### Quelques chiffres sur le VIE <sup>[4]</sup>

**23 549 VIE effectués depuis 2001**

**15 % des VIE s'effectuent en Amérique du Nord**

**17,2 mois : durée moyenne d'un VIE**

**30% des départs de VIE sont effectués via les offres sur Civiweb**

**36% des volontaires ont retrouvé une mission entre 1-3 mois**

**12% des missions s'adressent à des BAC+2**

### Le VIE est ouvert :

- > aux ressortissants français âgés de **18 à 28 ans**, en règle avec les obligations du service national
- > aux ressortissants des Etats membres de l'Espace économique européen (27 pays membres de l'Union européenne, ainsi que l'Islande, le Liechtenstein et la Norvège)

### Les missions les plus courantes dans le cadre d'un VIE sont :

- > l'étude et la prospection de nouveaux marchés à l'international
- > le renfort d'équipes locales en place ;
- > la recherche de partenaires
- > la création et la mise en place de structures locales

### Les documents et les formalités obligatoires sont les suivantes :

- > agrément de l'entreprise et convention signée avec UBIFRANCE
- > copie du visa et/ou permis de travail du volontaire
- > examen médical effectué dans le mois qui précède l'affectation
- > carnet de vaccination
- > billet aller et retour, frais de transport de bagages

Le volontaire sera également tenu d'assister à une réunion d'intégration organisée à Paris par UBIFRANCE. Si la demande est en règle, l'affectation du VIE peut être confirmée dans les trois jours qui suivent cette réunion. Si le volontaire réside plus de deux mois dans le pays de mission, l'affectation peut aussi avoir lieu sur place. La réunion d'intégration se tiendra alors à la Mission Economique. Dans les quinze jours suivant sa prise de fonction, le volontaire doit se présenter à la Mission Economique pour transmettre ses coordonnées et assurer la perception de ses indemnités. Selon le pays, elles s'élèvent entre 1 200 € et 3 200 € par mois.

Les entreprises recherchent plus précisément des compétences dans les domaines techniques ou commerciaux. Les doubles formations sont également cotées. Les offres pour le Canada sont par exemple : ingénieur développeur (6 mois), superviseur de production (12 mois), comptabilité-finances (24 mois), etc.



[4] Source : Civiweb <http://www.civiweb.com>

Un candidat à l'expatriation doit faire preuve d'une réelle autonomie et d'une grande capacité d'adaptation.

Une expérience à l'étranger doit dépasser le cadre de l'anecdotique et permettre au salarié d'acquérir de nouvelles compétences et les transmettre à son retour.

L'expatriation peut également être pour certains une véritable opportunité de carrière, un tremplin. Jeunes diplômés des grandes écoles ou cadres dans une multinationale, l'expatriation est bien souvent incontournable. Il vous faudra préparer votre départ avec précaution. La signature d'un contrat, avec l'ensemble de ses conditions, contribue à la réussite de votre projet.

“

**En France ou sur place**  
**Le point de vue de Charlotte,**  
**expatriée à Vancouver** <sup>[5]</sup>

**Ici, les choses peuvent aller très vite**

Il est évident qu'être sur place facilite énormément la recherche d'emploi dans la mesure où les choses peuvent ici aller très vite. Cependant, il est tout à fait possible de prendre contact avec les entreprises que l'on cible avant de partir.

”

## 1. Candidater depuis la France ou sur place : ce qu'il faut savoir

Les personnes désireuses de trouver un emploi au Canada peuvent consulter depuis la France les sites des organismes suivants :

- Le Pôle Emploi International
- L'Association pour l'emploi des Cadres (APEC)
- L'Ambassade du Canada
- Guichet Emplois
- HRSDC
- L'Office franco-québécois pour la jeunesse
- La Délégation Générale du Québec

Un outil de recherche développé par le site gouvernemental Travailler au Canada vous permet d'accéder aux informations concernant 520 professions, telles que le code fixé par la Classification nationale des professions (CNP), le nombre de poste disponibles, les compétences requises, les salaires pratiqués, etc.

## 2. Trois exemples de métiers recherchés

- > « Cuisinier ». Ce métier correspond au code 6242-B. Si l'on choisit Laval à Québec, on peut apprendre que les perspectives d'emploi sont acceptables pour la période 2009-2011. Le salaire horaire moyen s'élève à 11,75 \$ CAN (8,90 €). Cette profession est considérée « prioritaire » par le gouvernement canadien.
- > Pour « aide-soignant » (CNP 3413-C) à Moncton au Nouveau Brunswick, les perspectives d'emploi sont jugées bonnes et le salaire horaire moyen s'élève 12,51 \$ CAN (9,45 €).
- > Pour « enseignant au niveau primaire et préscolaire » (CNP 4142-A) dans la région de Toronto en Ontario, les perspectives d'emploi sont acceptables, notamment les enseignants francophones. Le salaire horaire moyen est de 27,70 \$ CAN (20,90 €).

Vous pouvez également élargir vos recherches avec des sites multicritères (secteur, région) et spécialisés sur le marché du travail canadien. Voici une liste non exhaustive :

- Craigslist
- Canadianjobs
- Careerbuilder
- Hotjobs
- Monster
- Simplyhired
- Workopolis

[5] Forum Expatriation.com : Aller travailler au Canada <http://www.expatriation.com/forum-expat/canada/aller-travailler-canada-t1137.html>

### 3. Le CV

Le CV canadien ressemble sur de nombreux points au CV américain. Il est appelé « resume » en anglais. L'objectif principal d'un CV est d'obtenir un entretien.



#### Les qualités incontournables d'un CV

- 1) Accrocheur : jouez sur la mise en page (typographie, couleurs, etc.).
- 2) Logique : enchaînez avec soin vos points forts d'une rubrique à l'autre.
- 3) Pertinent : sélectionnez ce qui correspondra le plus au poste, à votre objectif.
- 4) Compréhensible : soignez le vocabulaire, l'orthographe et la syntaxe.

*Rédigé en français ou en anglais, une relecture s'impose !*

#### a) Modèle de CV

Il peut se découper ainsi :

##### > Données personnelles / CONTACT INFORMATION

- Prénom, nom, adresse
- Téléphone
- E-mail et site Web

En conformité avec les lois antidiscrimination (Equal Opportunity), ne spécifiez pas les éléments suivants : statut marital, origine ethnique, âge, religion, lieu de naissance ou nationalité.

##### > Objectif de votre candidature

- Accroche
- Profession actuelle ou poste souhaité

**Ingénieur électricien** : utiliser mon esprit analytique et mes expériences antérieures pour contribuer à la conception de circuits intégrés faibles, à la production de capteurs et à des normes de contrôle de la qualité supérieures. Soucieux des coûts et de la mise en œuvre de mesures d'économie de temps pour optimiser la production de l'entreprise.

Les sections « Expérience professionnelle » et « Formation » peuvent aisément s'inverser. Tout dépend de votre objectif : valoriser votre parcours en tant que jeune diplômé ou votre parcours en tant qu'entrepreneur... L'ordre est antéchronologique, c'est-à-dire du plus récent au plus ancien.

##### > Expérience professionnelle / WORK EXPERIENCE

- Poste, nom de l'entreprise
- Ville, pays et date
- Description de vos tâches

#### **Janvier 1991 à septembre 1995**

Louis Instruments, Inc.

Ottawa (Ontario)

Chef de produit

- \* Diriger les activités de commercialisation régionales/internationales d'un fabricant de claviers et de périphériques.
- \* Élaborer une nouvelle technologie de clavier.
- \* Recruter et former une nouvelle équipe de gestion de claviers.

#### Bon plan !

Le Forum Emploi [Destination Canada](#) se déroule chaque année au mois de novembre sur Paris. Il reste le premier rendez-vous pour les candidats à l'expatriation temporaire ou permanente.

Les secteurs proposés sont variés : l'aéronautique, l'hôtellerie et la restauration, le transport routier, l'informatique, le multimédia... Ce forum regroupe des employeurs, mais aussi des représentants des provinces et territoires du Canada. Cette année, 330 offres ont été proposées, soit 876 postes à pourvoir. Une édition est également organisée à Bruxelles.



#### > Formation / EDUCATION

- Établissement, ville, pays
- Niveau et note obtenue
- Travaux éventuels (thèse, mémoire)
- Options

#### 2008-2010 - Master Management des médias écrits (MME)

Sciences Po (IEP Rennes) Répondre aux besoins croissants en cadres et en collaborateurs qualifiés dans les fonctions « administratives » des entreprises de presse (gestion, marketing, ressources humaines, études et recherches, droit). Mention Bien.

#### > Langues et compétences techniques / SKILLS

- Diplômes éventuels
- TOEFL, TOEIC, etc <sup>[6]</sup>
- Niveau
- Expert, Courant, etc.

#### > Centres d'intérêt / INTERESTS

- Évitez les termes trop généralistes: lecture, cinéma, sport...
- Ils doivent refléter votre personnalité, et donc vos aptitudes pour le poste concerné

Lecture de livres de fiction, flûtiste au sein d'un groupe musical, navigation sur Internet et membre d'un club d'investissement

#### > Références / REFERENCES

- Facultatif, mais très apprécié des recruteurs canadiens
- Professeurs, anciens clients, membres d'une association, etc.

La mise en forme doit être claire, symétrique et équilibrée (espaces entre les sections, 5-6 lignes par rubrique). La typographie joue également un rôle très important. Elle interpelle notamment le recruteur sur les éléments clés, comme les repères temporels et/ou géographiques. Vos choix doivent être respectés sur l'ensemble du document.

Les CV se dématérialisent de plus en plus. Le site Resume Online vous permet par exemple de réaliser votre CV et de le diffuser en ligne. Cette technique augmente la visibilité de votre candidature.

Si vous postulez pour un emploi dans une province anglophone, assurez-vous de vérifier avec attention l'orthographe. La langue empreinte des règles orthographiques à l'anglais américain (US) et l'anglais britannique (UK). Par exemple, un canadien va écrire «specialize» (US), mais «programme» ou «travelled» (UK). Les dates suivent le format américain : mm/jj/aaaa.

### **b) CV : les particularités québécoises**

Mentionner les dates à droite de votre document reste la seule particularité des CV québécois par rapport aux CV canadiens. En ce qui concerne les références, vous pouvez indiquer : « References available upon demand » ou « Références disponibles sur demande ».

“

#### **CV international** **Les conseils de Charlotte** <sup>[7]</sup>

##### **Faites-le relire par un anglophone !**

Le point de départ de toute recherche d'emploi c'est d'abord une mise à jour de son CV aux normes du pays. Au Canada, le « resume » n'a rien à voir avec nos CV français. Des tas de sites Internet regorgent d'informations et de «Tips» sur le sujet. Après, il faut impérativement le faire relire et corriger par un anglophone pour envoyer des candidatures impeccables.

”

[6] Sites web : TOEFL <http://www.fr.toefl.eu/> et TOEIC <http://www.fr.toeic.eu/>

[7] Forum Expatriation.com : Aller travailler au Canada <http://www.expatriation.com/forum-expat/canada/aller-travailler-canada-t1137.html>

“

**L'entretien d'embauche selon Ian****Le ton est plus familier**

Je n'ai pas vraiment remarqué de différence avec la France lors de mon entretien d'embauche. Si ce n'est le ton plus familier et une certaine gentillesse de la part du boss. Finalement, les Québécois connaissent bien mieux les Français ici que nous les connaissons, ils sont habitués.

**Recrutement :  
l'expérience de Clémentine****Deux semaines pour avoir une réponse positive**

Je considère que le meilleur moyen pour trouver du travail c'est tout d'abord de savoir ce que l'on veut faire et ensuite de se déplacer, CV à la main, rencontrer les employeurs pour montrer notre motivation à obtenir le job. C'est donc ce que j'ai fait et cela m'a pris deux semaines pour avoir une réponse positive.

”

## 4. La lettre de motivation

Accompagnée de votre CV, la lettre de motivation permet de développer les raisons pour lesquelles vous déposez votre candidature auprès d'un employeur. Elle doit mettre en avant vos qualités rédactionnelles. Facile à lire, elle sera tapée et ne devra pas excéder une page. Les informations concernant l'expéditeur doivent être placées à gauche, en-dessous de la date.

Le 18 novembre 2010

Nom

Titre

Nom de l'organisation ou de l'entreprise

Adresse

La lettre de motivation peut se diviser en **trois paragraphes** :

- > le poste qui vous intéresse
- > l'entreprise et son environnement
- > vos compétences et vos qualités

Vous aurez pris soin d'adresser votre candidature à la bonne personne (ex : gérant, DRH, responsable du service concerné). En conclusion, vous devez demander un entretien et préciser que vous recontacterez cette personne pour convenir d'une date. Vos coordonnées doivent être incluses dans la formule de salutation en bas de page.

Je vous prie d'agréer, X, à l'assurance de ma considération distinguée (Signature)

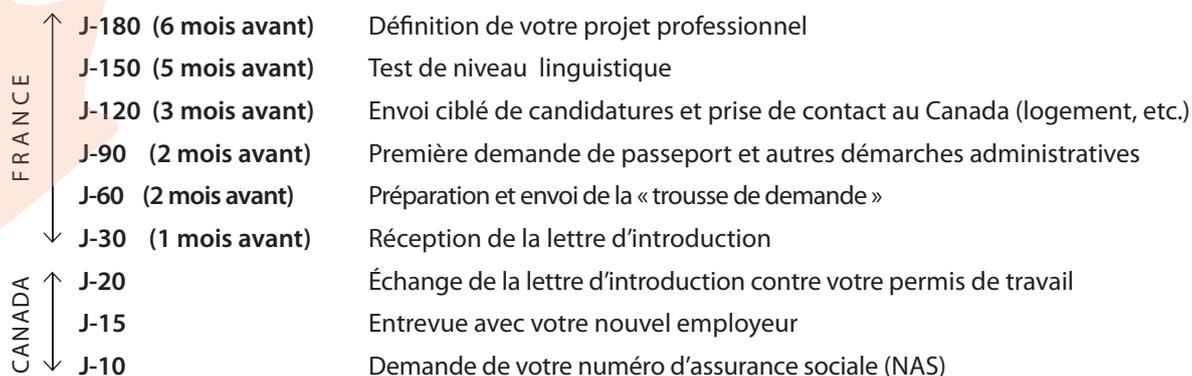
Votre nom, adresse

Numéro de téléphone

Courriel (facultatif)

Après avoir envoyé votre CV et votre lettre de motivation, vous devez vous assurer par téléphone que votre candidature a bien été enregistrée. N'hésitez pas à prendre contact directement avec l'employeur pendant la phase de candidature et demander un entretien. La cordialité est fortement appréciée au Canada.

Si vous apprenez qu'une entreprise embauche, vous pouvez vous rendre au siège et remettre directement votre CV et votre lettre de motivation au service concerné.

**VOTRE TIMELINE IDÉALE <sup>[8]</sup>****Jour J : Prise de poste**

[8] A titre indicatif - Hors programmes gouvernementaux (date de clôture des demandes variables)

## 6

# Les entreprises qui embauchent

## LES CONTRATS ET LES SALAIRES



La référence absolue pour connaître les entreprises qui recrutent au Canada : le « Canada's Top 100 Employers ». Ce classement des 100 meilleurs employeurs canadiens a été lancé en 1999 par Mediacorp Canada Inc., éditeur spécialisé dans le secteur de l'emploi.

Les secteurs d'activité concernés, la taille ou encore la zone géographique sont très variables. Les trois provinces les plus représentatives de ce classement sont l'Ontario, la Colombie-Britannique et l'Alberta. Il s'agit majoritairement d'entreprises comprenant entre 1 000 et 5 000 employés.

Les critères de sélection retenus sont les suivants : le lieu de travail, l'environnement de travail, les avantages mutuelle-prévoyance, financiers et familiaux, l'organisation des congés, la communication entre les employés, le management de la performance, la formation et le développement des compétences et pour finir l'approche participative.

“

### Les avantages et inconvénients du système canadien : les avis d'Ian et Clémentine

#### Des impôts directement prélevés sur le salaire

Par rapport à mon activité professionnelle (élagueur-grimpeur), les avantages sont : une paie toutes les deux semaines, pas de contrat de travail (ce qui peut aussi s'avérer être un désavantage !).

En revanche, ce qui constitue un réel inconvénient, c'est le fait que mon métier soit saisonnier ici et avec le type de visa que je possède, je ne dispose d'aucun avantage social (ex : chômage) malgré les taxes que je paie qui sont les mêmes que tout le monde. Par contre je suis censé les récupérer à un certain moment.

Je trouve avantageux que les impôts soient prélevés directement sur le salaire. Autre avantage : il est plus facile de trouver du travail sans pour autant avoir les diplômes. De plus, si nous ne sommes pas trop exigeants, il est facile de trouver du travail. C'est d'ailleurs pour cela qu'un grand nombre de Français émigrent au Canada.

”



### Quelques exemples d'entreprises lauréates :

- Bombardier Aerospace (Dorval, Québec)
- Enbridge (Calgary, Alberta)
- Ericsson Canada Inc. (Montréal, Québec)
- Goldcorp Inc. (Vancouver, Colombie-Britannique)
- HP Advanced Solutions Inc. (Victoria, Colombie-Britannique)
- L'Oréal Canada Inc. (Montréal, Québec)
- Monsanto Canada Inc. (Winnipeg, Manitoba)
- Novartis Pharma Canada Inc. (Dorval, Québec)
- Procter & Gamble Inc. (Toronto, Ontario)
- Research In Motion Limited (RIM) (Waterloo, Ontario)
- Shell Canada Limited (Calgary, Alberta)
- Siemens Canada Limited (Burlington, Ontario)
- Simon Fraser University (Burnaby, Colombie-Britannique)
- Toyota Motor Manufacturing Canada Inc. (Cambridge, Ontario)
- Yellow Pages Group (Verdun, Québec)

## 1. Négocier son contrat

Partir travailler à l'étranger oblige le futur expatrié à préparer avec soin son départ. Cette préparation passe notamment par la négociation de son contrat de travail. Des modalités mal négociées pourront porter préjudice à l'employé lors de son retour et sur le long terme.

Un départ en famille suppose la prise en compte d'autres points, tels que la scolarisation des enfants, la possibilité du conjoint de travailler, le véhicule, le déménagement, les voyages entre la France et le Canada, etc.

“

### Les démarches administratives L'expérience de Marc

#### Surveiller les implications concernant la retraite et les impôts

L'expatriation est régulièrement proposée à ceux qui le souhaitent au niveau des comités de direction. Un poste de directeur industriel s'est présenté et j'ai été tenté. Tous les indicateurs étaient au vert : contenu professionnel, salaire, contexte familial... Je suis donc parti à Montréal durant plus de 4 ans. Il s'agissait de ma première expérience en tant qu'expatrié.

Chez Danone, la majorité des démarches administratives est prise en charge par le département administratif, au niveau Groupe ou administratif local. Au besoin des prestataires sont engagés pour faciliter les choses. (Recherche de logement, toutes les démarches administratives «sécurité sociale», mutuelle... Cabinet d'avocats pour déclarations d'impôts...) Bref, ce quotidien est grandement facilité pour que l'expatrié n'y passe qu'un minimum de temps.

Il faut néanmoins surveiller de près les implications concernant la retraite et les impôts. En effet, certains placements « défiscalisés » en France ne peuvent plus l'être lorsque vous devenez résident d'un autre pays

”

En tant que futur salarié, les informations suivantes constituent la base de votre contrat. Elles s'approchent de celles présentes sur un contrat de travail traditionnel :

- identité de l'employeur et de l'employé
- fonction exercée au sein de l'entreprise
- lien hiérarchique avec la société étrangère
- type de législation et de convention collective
- durée du contrat
- période d'essai
- lieu de travail (nom, coordonnées, pays)

Dans le cadre d'une expatriation, vous devez être plus vigilants sur les points suivants :

#### > La rémunération

- Salaire de base et prime de mobilité
- La prime de mobilité n'est pas une obligation légale, en dehors d'une convention collective
- Devise de paiement et taux de change
- Lieu et responsable du versement du salaire
- Paiement des impôts sur le revenu

#### > Les indemnités de frais de travail

- Remboursement et modalités

#### > La couverture sociale

- Le droit français est applicable dans le cadre d'un contrat de travail avec le siège de l'entreprise basée en France
- Le droit du pays d'accueil s'applique pour un contrat de travail avec une filiale d'une entreprise ou une entreprise étrangère
- Affiliation avec la Caisse des Français de l'Étranger (CFE) : garantie pour l'assurance chômage et la retraite

On distingue donc le statut d'un détaché et d'un expatrié. En tant que détaché, vous bénéficiez du régime de protection sociale français dans le cadre d'une mission de courte durée. En tant qu'expatrié, votre entreprise cotisera au système de protection sociale propre au pays d'accueil.

### La différence entre détaché et expatrié : toutes les explications sur [expatriation.com](http://expatriation.com)

#### > La rupture du contrat

- Délai de préavis en cas de démission ou de licenciement
- Indemnités
- Conditions de rapatriement
- Réintégration dans l'entreprise

#### > Les congés payés

- Durée et jours fériés





## 2. Focus sur les salaires au Canada

Au Canada, le salaire moyen mensuel avoisine 4 500 \$ CAN (3 400 €). Malgré un certain ralentissement avec la crise économique, les salaires moyens augmentent depuis plusieurs années au Canada.

Selon Statistiques Canada, le salaire moyen hebdomadaire s'élevait en juin 2010 à 853,50 dollars canadiens (637 euros), soit une augmentation de 4 % par rapport à juin 2009.

L'Ontario reste d'ailleurs la province la plus attractive en termes de salaire.



### 2011 : des prévisions à la hausse !

En 2011, les augmentations de salaire pour les travailleurs non syndiqués seront en moyenne de 2,8 %, d'après le rapport annuel du Conference Board of Canada (CBOC), think tank canadien, publié en octobre 2010. Elles seront plus élevées dans le privé que dans le public : 2,9 % pour les employés et 2,3 % pour les fonctionnaires.



### Où augmenteront-ils le plus ?

Dans le Saskatchewan (3,6 %) et l'Ontario (3,1 %). Les secteurs du pétrole et du gaz seront privilégiés, alors que les secteurs de l'éducation et de la santé connaîtront de plus faibles augmentations.

### Par province

Salaire minimum mensuel

(Taux horaire minimum - 40 heures de travail hebdomadaire et à raison de 4,34 semaines par mois)

1. **Alberta** : 1 527 dollars canadiens (1 140 euros)
2. **Colombie-Britannique** : 1 388 dollars canadiens (1 036 euros)
3. **Manitoba** : 1 562 dollars canadiens (1 166 euros)
4. **Nouveau-Brunswick** : 1 562 dollars canadiens (1 166 euros)
5. **Terre-Neuve-et-Labrador** : 1 736 dollars canadiens (1 296 euros)
6. **Territoires du Nord-Ouest** : 1 562 dollars canadiens (1 166 euros)
7. **Nouvelle-Ecosse** : 1 472 dollars canadiens (1 098 euros)
8. **Nunavut** : 1 736 dollars canadiens (1 296 euros)
9. **Ontario** : 1 779 dollars canadiens (1 328 euros)
10. **Île-du-Prince-Édouard** : 1 510 dollars canadiens (1 127 euros)
11. **Québec** : 1 520 dollars canadiens (1 134 euros)
12. **Saskatchewan** : 1 605 dollars canadiens (1 198 euros)
13. **Yukon** : 1 550 dollars canadiens (1 157 euros)

### Par profession <sup>[9]</sup>

Salaire moyen mensuel

- Ingénieur civil** : 3 380 dollars canadiens (2 523 euros)
- Médecin spécialiste** : 4 000 dollars canadiens (2 986 euros)
- Avocat / notaire** : 4 860 dollars canadiens (3 628 euros)
- Électricien industriel** : 4 850 dollars canadiens (3 620 euros)
- Enseignant au niveau secondaire** : 3 740 dollars canadiens (2 792 euros)
- Serveur / aide de cuisine** : 1 830 dollars canadiens (1 366 euros)

“

### Les différences culturelles entre la France et le Canada selon Marc

#### Des règles différentes mais finalement plus simples

Il y a une affection réciproque entre les Français et les Canadiens. Tout le monde aime la France même si les Français, ou plutôt les Parisiens, sont perçus comme hautains. Côté différences, les Français sont plus pessimistes et plus stressés que les Canadiens. Les Canadiens respectent et appliquent plus facilement les règles de vie au quotidien.

La culture canadienne impose des règles bien évidemment différentes. Une fois qu'on les connaît, le fonctionnement est finalement plus simple, plus transparent qu'en France. Le réseau fonctionne fort !

Si vous êtes expatrié pour la même entreprise, les valeurs et l'ambition de votre projet ou mission permettront d'entretenir la culture d'entreprise que vous aviez l'habitude de connaître en France.

Étant limitrophe avec les États-Unis, les formes de discriminations et l'humour sont à proscrire dans certaines situations.

”

[9] Source : [Canadavisa.com](http://Canadavisa.com) - Echelle salariale canadienne

### 3. Les relations de travail au Canada

Quand on travaille à l'international, il est essentiel de connaître les différences culturelles entre son pays et le pays d'accueil, surtout en termes de communication. On parle plus généralement de communication interculturelle.

L'intérêt pour les futurs employeurs/employés : éviter les faux-pas et les malentendus.

Le Canada est en cela une destination encore plus complexe puisqu'influencée par deux cultures : la culture anglophone et la culture francophone.

Le site International Business Etiquette and Manners fournit de nombreuses clés pour comprendre les relations de travail propres à chaque pays. Par exemple, le contact physique, en dehors des poignées de main, est très restreint dans la partie anglophone du Canada. Il vous faut maintenir au minimum une distance de 50 cm avec votre interlocuteur. Les Canadiens francophones seront beaucoup plus expressifs.

#### Les principaux conseils à retenir :

- Portez une tenue et des couleurs classiques - bleu marine, gris, blanc.
- Serrez fermement la main de l'interlocuteur, en le regardant dans les yeux.
- Attendez d'une femme qu'elle vous tende la main pour vous saluer.
- Utilisez un titre pour vous adresser à une personne.
- Soyez ponctuel aux réunions et aux rendez-vous.
- Ne mangez pas dans la rue lors de votre pause déjeuner.
- Attendez que votre interlocuteur engage la conversation sur le travail lors d'un repas.
- Restez ouvert et amical lors d'une conversation. Gage de confiance et de crédibilité pour les Canadiens !
- Évitez toute vantardise ou exagération concernant votre travail ou votre service.
- Offrez un cadeau lors de la signature d'un contrat, la finalisation d'un projet...

### 4. Focus sur le bilinguisme

Au Canada, l'anglais et le français sont considérés comme les deux langues officielles. Le gouvernement canadien a effectivement œuvré pour répondre aux besoins des deux communautés linguistiques présentes sur son territoire.

En 2006, 17,4 % des Canadiens étaient bilingues. Le taux de bilinguisme est également en hausse depuis le milieu des années 90. Lors d'un recensement en 2001, le Québec et le Nouveau-Brunswick étaient les deux provinces aux taux de bilinguisme les plus élevés – respectivement 40,8 % et 34,2 % <sup>[10]</sup>.

Protégée par la Constitution, cette politique est surveillée par le Commissariat aux langues officielles. La communauté francophone reste majoritaire au Québec, alors que la majorité des anglophones se trouvent dans les autres provinces. Chaque province peut choisir son orientation en termes de bilinguisme. À titre d'exemple, le Québec est unilingue français, alors que le Nouveau-Brunswick est bilingue. Le reste des provinces sont unilingues anglaises.

Le bilinguisme constitue un avantage sur le marché de l'emploi. Les services doivent effectivement être proposés dans les deux langues. Les recruteurs perçoivent le bilinguisme comme une richesse culturelle et il permet de juger la capacité d'adaptation des candidats à l'embauche.

“

#### Le bilinguisme Les conseils de Clémentine

##### Oser parler anglais ou le « chiac » !

Ne pas parler anglais met des barrières lorsqu'on vit au Canada. J'ai quand même fait quelques progrès mais je n'ai pas fourni assez d'efforts pour m'intégrer au sein des anglophones. Ce qui est fort dommage mais pas insurmontable.

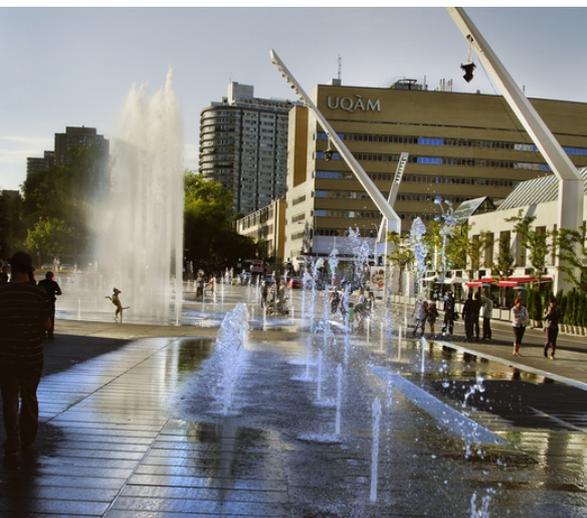
Je conseille donc aux immigrants de prendre des cours d'anglais en arrivant au Canada (ou avant de partir) et surtout de ne pas avoir peur d'être ridicule en faisant des erreurs de syntaxe ou en ayant une mauvaise prononciation. Tout effort pour s'exprimer dans leur langue est apprécié et en général ils trouvent notre accent plutôt charmant !

Il faut en effet un temps d'adaptation afin d'intégrer les expressions et le vocabulaire canadiens, bien différents du nôtre. Avant d'arriver à Montréal, j'ai vécu au Nouveau-Brunswick où on parle le « chiac », un mélange entre l'anglais et le français.

”

[10] Source : Statistique Canada

# 7 S'installer et travailler AU QUEBEC



“

## S'adapter au Québec L'avis de Marc

**Le plus compliqué : le système bancaire et administratif**

L'adaptation au Canada n'a pas été difficile du tout : je demeure actuellement dans la province du Québec qui est francophone, ce qui élimine la barrière de la langue. Le plus compliqué à comprendre c'est le système bancaire et administratif.

Le climat, je commence à peine à le découvrir : 45° en été, et un hiver glacial. En ce qui concerne Montréal les communautés françaises et anglaises vivent plutôt séparément et se « mélangent » rarement. Alors si l'on veut réellement progresser en anglais, il faut vraiment aller dans les provinces anglophones.

La qualité de vie ici est semblable à celle que nous avons en France. Avec tout de même quelques différences : il y a beaucoup moins de stress, beaucoup plus de temps passé au travail, le coût de la vie est quand même un peu moins élevé, à condition de ne pas vouloir manger « à la française »

”

## 1. L'obtention d'un permis de travail au Québec

La procédure d'obtention d'un permis de travail est différente au Québec. En vertu de l'Accord Canada-Québec, cette province dicte en effet ses propres exigences en matière d'immigration et de critères de sélection.

Il vous faut notamment demander un certificat de sélection du Québec (CSQ). Ce certificat est délivré par le ministère de l'Immigration et des communautés culturelles (MICC). Une fois obtenu, il doit être bien conservé car il est nécessaire pour d'autres démarches administratives. Il vous permet par exemple d'obtenir une carte de résident permanent.

### Ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles

Direction de l'immigration économique Québec  
Service de l'accueil et de l'encaissement  
285, rue Notre-Dame Ouest, 4e étage  
Montréal (Québec)  
H2Y 1T8

Vous pouvez également vous adresser à un consulat ou une ambassade du Canada. Le délai de traitement est en moyenne entre 3 et 5 semaines.

## 2. La reconnaissance des diplômes et les ordres professionnels au Québec

Pour trouver un travail au Québec, la reconnaissance de diplômes est d'un grand renfort. De nombreuses professions sont effectivement réglementées dans la province francophone. Les ordres professionnels définissent les conditions d'exercice de ces dernières. Le Centre d'Information Canadien sur les Diplômes Internationaux (CICDI) recense l'ensemble de ces ordres au niveau national et dans toutes les provinces canadiennes.



### Différent selon les provinces

Les titulaires de diplômes français doivent se renseigner auprès de l'ordre professionnel du métier concerné. Les exigences de qualification, d'expérience et de validation d'acquis diffèrent d'une province à l'autre.

À titre d'exemple, un diététicien français qui souhaite exercer au Québec doit se tourner vers l'ordre des diététiciens (appelés diététistes) du Québec. Au regard de son expérience et de son cursus universitaire, ils peuvent lui délivrer un agrément.

“

### CSQ et installation hors du Québec le point de vue de Lisa

S'installer à Toronto avec un CSQ, c'est tout à fait possible

*Vous avez obtenu votre résidence permanente en obtenant le certificat de sélection du Québec. Celui-ci vous a permis de vous installer à Toronto, en Ontario, sans pour autant avoir à résider dans la province francophone : comment est-ce possible ?*

C'est une question qui fait très souvent débat dans la communauté francophone établie au Canada. Après un voyage de prospection sur le terrain, nous avons décidé de partir sur Toronto, ville anglophone où l'emploi est foisonnant.

Normalement avec un CSQ (certificat de sélection du Québec), nous aurions dû venir nous installer au Québec. A contrario, la procédure «fédérale» qui concerne la partie anglophone du Canada est plus difficile à obtenir car elle demande davantage d'expérience en termes de travail.

Cela dit, si l'on souhaite s'installer à Vancouver avec un CSQ, c'est tout à fait possible ! De ce côté-là, l'administration est claire. Il est possible avec un CSQ de venir s'installer partout au Canada lorsque l'on arrive. En revanche, il n'est pas possible de débarquer au Québec sans CSQ lorsque l'on vient de son pays d'origine.

Ce qui est d'autant plus bizarre, c'est qu'il vous suffit d'atterrir à Ottawa par exemple, faire valider votre visa sur place et repartir à Montréal. À ce moment-là, on ne vous demandera plus votre CSQ !

Il y a donc un grand flou dans ces démarches !

”

## 3. Des accords privilégiés entre le Québec et la France

Des accords de reconnaissance mutuelle (ARM) ont été signés entre la France et le Québec pour faciliter l'accès à l'emploi aux citoyens français en validant leurs qualifications professionnelles.

Quatorze accords ont été tout d'abord conclus entre la France et le Québec. De telles signatures ont coïncidé avec la première réunion du comité bilatéral chargé de la mise en œuvre de l'Entente Québec-France sur la reconnaissance mutuelle des qualifications professionnelles en octobre 2008.



### Sont concernés :

- les architectes
- les professionnels des secteurs médicaux et paramédicaux
- les travailleurs sociaux
- les experts comptables
- les professionnels de la construction
- le secteur paramédical
- les avocats
- les médecins
- les pharmaciens
- les sages-femmes
- les chirurgiens dentistes
- les géomètres
- les vétérinaires
- les agronomes

En août 2010, la France et le Québec ont signé un accord pour le métier d'infirmier et le métier d'urbaniste. Par exemple, un infirmier français devra réussir un stage d'adaptation en milieu clinique d'une durée de 75 jours au Québec.



### En novembre 2010, dix nouveaux ARM ont été conclus entre la France et la province francophone. Ces accords concernent dix nouvelles professions réglementées :

- les boulangers
- les pâtisseries
- les carrossiers
- les mécaniciens automobiles
- les métiers de l'assainissement des eaux
- les chimistes
- les techniciens dentaires
- les techniciens en imagerie médicale et radio-oncologie

Pour acquérir une équivalence de diplômes, vous devez contacter un service d'évaluation de diplômes et de reconnaissance de qualifications. Attention : un tel service est payant et doit être effectué au Canada. On en recense 8 dans le pays. Pour le Québec, il s'agit du Centre d'expertise sur les formations acquises hors du Québec (CEFAHQ). Pour les autres provinces, vous pouvez consulter la liste complète sur le site du Centre d'information canadien sur les diplômes internationaux (CICDI).

“

### Le marché de l'emploi au Canada L'éclairage de Pierre

#### Les métiers manuels sont en forte demande

Le Québec fait face à une grave pénurie de main-d'œuvre. Les projections sont assez incroyables : 1 400 000 postes vacants d'ici à 2016 ! Certaines formations (techniques) ont un taux de placement de 100 % mais elles n'attirent pas les étudiants là-bas. Du coup, pour les Français qualifiés, c'est plutôt le bon plan !

Les professions en demande au Québec : mécaniciens agricoles, technicien dans le domaine du traitement des eaux. Selon cet article, le salaire moyen pour ces professions est d'environ 2 800 dollars par mois.

”

## 4. Les secteurs en demande au Québec

Au Québec, le secteur tertiaire reste le principal pourvoyeur d'offres d'emploi : assurance, banque, marketing, filières socio-médicales, hôtellerie...

Depuis quelques années, on constate une pénurie de candidats dans les métiers de la restauration, plus précisément dans la tranche d'âge des 15-24 ans. La demande va du chef cuisinier au plongeur, en passant par le serveur. L'Association des restaurateurs du Québec (ARQ) a été jusqu'à créer un label « employeur de choix » pour distinguer les entreprises les mieux cotées en termes de gestion des ressources humaines. Même si les salaires sont moins élevés, ce secteur constitue une véritable opportunité pour les expatriés français. On parle de 1 800 \$ CAN en moyenne par mois.



## 8

# Focus sur l'emploi

## A TORONTO



Plus de 125 000 nouveaux arrivants s'installent en Ontario chaque année. C'est plus de la moitié de l'ensemble des nouveaux immigrants au Canada. Le bassin ontarien est un formidable vivier d'emplois. Le marché du travail à Toronto, comme dans le reste de l'Ontario, est incomparable. Cette province a besoin de main-d'œuvre et de candidats qualifiés, notamment dans les secteurs suivants :

- services aux entreprises
- technologies de l'information
- finance
- culture
- tourisme

### 1. Do you speak french ?

La maîtrise de la langue française représente une véritable valeur ajoutée pour cette province anglophone. La communauté francophone y représente d'ailleurs près de 600 000 personnes, appelées les franco-ontariens.

Les candidats francophones multiplient également leurs chances grâce à des relations économiques très étroites entre l'Ontario et le Québec. Ne perdez pas de vue que le bilinguisme (anglais et français) est d'une certaine manière obligatoire. Le Centre francophone de Toronto s'occupe plus particulièrement de l'accueil et de l'orientation des Français lorsqu'ils arrivent en Ontario.

Les entreprises en Ontario sont connues pour leurs méthodes peu académiques lorsqu'elles recrutent du personnel. Par exemple, le spamming permet aux employeurs d'envoyer des annonces sérieuses aux candidats potentiels. Les recruteurs témoignent d'une réelle ouverture d'esprit et ne manqueront pas de vous contacter suite à une candidature pour vous rencontrer.

Selon une étude réalisée en juillet 2010 par le Print Measurement Bureau (PMB), Toronto devient la destination d'affaires n°2 après Montréal pour les Canadiens. En douze mois, plus de 908 000 d'entre eux se sont rendus à Toronto pour affaires.

“

**Vivre à Toronto****Lisa : « Ici il faut un réseau »****Avant de vous installer à Toronto, aviez-vous étudié le marché de l'emploi sur place ?**

Nous avons mis un an et demi avant d'obtenir notre visa de résident permanent alors autant vous dire que nous avons eu le temps de nous renseigner quasiment sur tout ! Les forums sont d'une aide précieuse lorsqu'on a une question précise sur telle ou telle chose.

Quant au marché de l'emploi, nous savions qu'il y avait du travail à Toronto mais que ça ne serait pas forcément facile de trouver quelque chose dans notre branche dès le début.

Ici, il faut un réseau ou de l'expérience canadienne. C'est donc mission impossible quand on est nouveaux arrivants. On prend donc des petits boulots en attendant qui nous permettent d'avoir la fameuse expérience canadienne et prétendre à des boulots dans notre branche. On dit toujours que si l'on souhaite faire carrière, il faut venir à Toronto !

**Quels sont les métiers en demande et les secteurs porteurs sur place ?**

Pour les secteurs porteurs, il y a très souvent tout ce qui touche au médical (infirmières par exemple) ou des métiers type boucher ou mécanicien par exemple. En fait, il faut se fier à la liste des métiers fournis par le gouvernement du Québec qui représente les métiers en forte demande au Canada. En plus, si votre métier y figure, vous aurez la chance d'obtenir votre visa en 6 mois !

**Comme vous en témoignez sur votre blog, trouver un travail à Toronto est un vrai parcours du combattant : quelles sont les démarches essentielles pour décrocher un job ?**

Je viens enfin de trouver un job sur Toronto. Ce n'est pas dans ma branche mais c'est plutôt pas mal payé et c'est un contrat qui ne dure que 2 mois, parfait pour chercher ailleurs par la suite.

Je conseillerais réellement un site : Craigslist. En France, c'est un site de petites annonces qui est très peu utilisé mais au Canada, toutes les boîtes passent par ce site ! Donc vous avez beaucoup de chances de trouver quelque chose.

Attention toutefois à vérifier que vous contactez l'entreprise en question et pas une agence de placement. Énormément d'agences de placement sont également sur Craigslist et postent des annonces pour leurs clients. Ensuite, elles vous appellent pour vous rencontrer et vous ajouter dans leur base de données et puis vous n'en entendez plus jamais parler ! J'en ai fait l'expérience une bonne quinzaine de fois et j'attends toujours leur appel !

**Quels sont les niveaux de salaire à Toronto par rapport à la France pour les mêmes catégories d'emplois ?**

Pour les niveaux de salaire, je ne saurais pas vraiment vous dire car, quand on arrive ici, on est toujours tenté de faire la conversion euro/dollar. Il faut aussi noter que la vie à Toronto est moins chère qu'à Paris. En termes de logement, nous gagnons sacrément au change ! Et c'est tout de même une grosse partie du salaire. Pour le reste des dépenses, tout ce qui est téléphone portable, abonnement télé/Internet est environ 3 à 4 fois plus cher !

Mais au final, la vie sur Toronto est quand même moins chère qu'à Paris, donc on arrive à s'en sortir sans trop de soucis !

”



# 9 Canada : fiche pays

Le Canada est aussi grand que sa population diverse. Plusieurs langues, religions et fêtes se côtoient, chaque région possède aussi une identité propre.

**Nombre d'habitants :** 34 019 000 (1er avril 2010)

**Superficie :** 9 984 670 km<sup>2</sup>

**Langue :** anglais (57,8 %) et français (22,1 %)

**Religion :** catholique et protestant

**Régime politique :** monarchie constitutionnelle ; état fédéral

**Décalage horaire :** - 6h par rapport à Paris

**Monnaie :** dollar canadien (\$ CAN ou CAD)

**PNB :** 1,274 milliards \$ CAN (en 2007)

**Taux de chômage :** 6,1 %

**Capitale :** Ottawa

**Population de Français estimée :** 150 000 personnes (dont plus des trois quarts dans la seule province de Québec)

**Climat :** le climat canadien est continental. C'est en janvier qu'il fait le plus froid, avec -8°C. (en moyenne sur tout le territoire), et en juillet qu'il fait le plus chaud : 27°C.

**Jours fériés, fêtes religieuses, et fêtes nationales au Canada :** nouvel an, vendredi saint, lundi de Pâques, Fête de la reine, fête du Canada, fête du Travail, action de grâce, jour du Souvenir, Noël, lendemain de Noël

**Pour les jours fériés des Provinces et Territoires :**

**Alberta :** Jour de la famille (troisième lundi de février), jour du patrimoine (1er lundi d'août)

**Colombie-Britannique :** fête de la Colombie-Britannique (1er lundi d'août)

**Île-du-Prince-Édouard :** jour de la Fondation (1er lundi d'août)

**Manitoba :** Congé civique (1er lundi d'août), jour de Louis Riel (troisième lundi de février)

**Nouvelle-Ecosse :** jour de la Fondation (1er lundi d'août, sauf à Halifax, où il varie entre juillet et août)

**Nouveau-Brunswick :** fête de Nouveau-Brunswick (1er lundi d'août)

**Nunavut :** fête du Nunavut (9 juillet), Congé civique (1er lundi d'août)

**Ontario :** Fête de la famille (troisième lundi de février), Congé civique (1er lundi d'août)

**Québec :** Fête nationale (24 juin)

**Saskatchewan :** Fête de la Famille (troisième lundi de février), Congé civique (1er lundi d'août)

**Terre-Neuve-et-Labrador :** les fêtes sont célébrées le lundi le plus proche : fête de la Saint-Patrick (17 mars), fête de la Saint-Georges (23 avril), jour de la Découverte (24 juin), Jour des Orangistes (12 juillet), Jour des Régates / Congé civique (selon un ordre en conseil municipal), jour du Souvenir (1er juillet)

**Territoires du Nord-Ouest :** Journée nationale des autochtones (21 juin), Congé civique (1er lundi d'août)

**Yukon :** jour de la Découverte (3e lundi d'août)

## 1. Tourisme Des lieux à ne pas manquer

Les « tips » de Clémentine, d'Ian et de Marc

**Tadoussac :** village québécois, prisé pour l'observation des baleines et pour son caractère sauvage aux abords du fleuve Saint-Laurent.

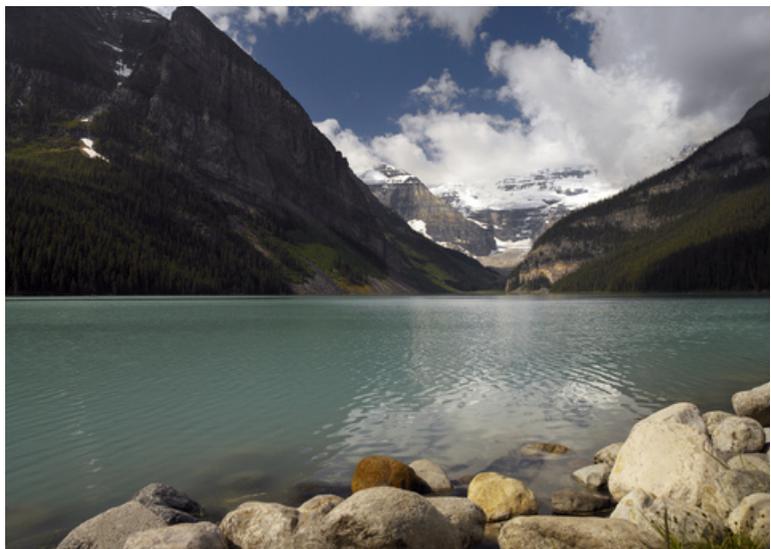
**Parc national du Bic :** parc situé dans l'estuaire du Saint-Laurent. Pourquoi pas une petite halte à l'Auberge du Mange-Grenouille ?

**Banff (en photo ci-dessous) :** capitale des Rocheuses canadiennes dans la province d'Alberta. Vous pourrez visiter l'un des plus beaux espaces verts – le Park Museum – et en profiter pour « rider la peuf ».

**Mont-Royal :** colline qui domine la ville de Montréal et offre un magnifique point de vue sur la ville. Le quartier chinois pour flâner et se restaurer, ainsi que des musées pour les férus d'art.

**Tofino :** station touristique située sur la côte ouest de l'Île de Vancouver. Petite localité verdoyante où se retrouvent de nombreux planchistes.

Mais aussi les provinces de la Gaspésie et de l'Île-de-Prince-Édouard pour d'autres escapades « nature »...



## 2. Adresses utiles



### a) Ambassades et consulats

#### Ambassade du Canada en France

35, avenue Montaigne - 75 008 Paris France  
Tél. : (33-1) 44-43-29-16 - Fax : (33-1) 44-43-29-93  
E-mail : formulaire de contact  
Site : <http://www.canadainternational.gc.ca/france>

#### Ambassade de France au Canada

42, promenade Sussex, OTTAWA (ON) K1M 2C9  
Tél. : +1 (613) 789 17 95 - Fax : +1 (613) 562 37 35  
E-mail : [politique@ambafrance-ca.org](mailto:politique@ambafrance-ca.org)  
Site : en maintenance

#### Consulat Général de France à Moncton

777, rue Main, suite 800, Moncton, N.-B. E1C 1E9  
Tél. : (506) 857-4191 - Fax : (506) 858-8169  
E-mail : [info@consulfrance-moncton.org](mailto:info@consulfrance-moncton.org)  
Site : <http://consulfrance-moncton.org/>

#### Horaires d'ouverture au public :

Du lundi au vendredi de 9h à 13h  
L'après-midi sur rendez-vous

#### Consulat Général de France à Montréal

1501 Mc Gill College, 10e étage, bureau 1000, Montréal (QC)  
H3B 4S3  
Tél. : (514) 878-4385 - Fax : (514) 878-3981  
Fax du service des visas : (514) 878-6272  
E-mail : [info@consulfrance-montreal.org](mailto:info@consulfrance-montreal.org)  
Site : <http://www.consulfrance-montreal.org>

#### Horaires d'ouverture au public :

Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h.  
Standard : de 8h30 à 16h30

#### Consulat Général de France à Québec

25, rue Saint-Louis, Québec (Qc) G1R 3Y8  
Tél. : (418) 266-2500 - Fax : (418) 266-2515  
E-mail : [info@consulfrance-quebec.com](mailto:info@consulfrance-quebec.com)  
Site : <http://www.consulfrance-quebec.org>

#### Horaires d'ouverture au public :

Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h (sans rendez-vous)  
Du lundi au jeudi de 14h à 17h (sur rendez-vous)  
Le vendredi de 14h à 16h15 (sur rendez-vous)

#### Consulat Général de France à Toronto

2 Bloor Street Est, suite 2200, Toronto ON M4W 1A8  
Tél. : (416)847—1900 - Fax : (416)847--1901  
E-mail : [info@consulfrance-toronto.org](mailto:info@consulfrance-toronto.org)  
Site : <http://www.consulfrance-toronto.org>

#### Horaires d'ouverture au public :

Du lundi au vendredi de 9h à 12h30 (sur rendez-vous)

#### Consulat Général de France à Vancouver

1100 – 1130 West Pender Street, Vancouver, BC, V6E 4A4  
Tél. : standard (604) 637—5300 - Fax : (604) 637--5301  
E-mail : [infos@consulfrance-vancouver.org](mailto:infos@consulfrance-vancouver.org)  
Site : <http://consulfrance-vancouver.org>

#### Horaires d'ouverture au public :

Du lundi au vendredi de 9h à 12h30 pour les passeports et  
de 9h à 12h50 pour toute autre demande  
Du lundi au jeudi de 9h30 à 12h30 pour le service des visas



### b) Assurance santé

#### Ameli

Tél. : 36 46 (prix d'un appel local depuis un poste fixe)  
E-mail : via un compte Ameli  
Site : <http://www.ameli.fr/>

#### Caisse des Français de l'étranger (CFE)

12, rue la Boétie - 75 008 Paris  
Tél. : 01 40 06 05 80 - Fax : 01 40 06 05 81  
**Horaires d'ouverture au public :**  
Du lundi au vendredi de 9h à 16h45  
Site : <http://www.cfe.fr>

#### Centre d'activités Saint-Nicolas

160, rue des meuniers - 77 950 Rubelles  
Tél. : 01 64 71 70 00 - Fax : 01 60 68 95 74  
**Horaires d'ouverture au public :**  
Du lundi au vendredi de 8h à 17h  
Par courrier :  
BP 100 - 77950 Rubelles

#### Maison des Français de l'Étranger (MFE)

48, rue de Javel - 75 015 Paris  
Tél. : 01 43 17 60 79 - Fax : 01 43 17 84 67  
**Du lundi au vendredi de 9h30 à 12h30**  
E-mail : [mfe@mfe.org](mailto:mfe@mfe.org)  
Site : <http://www.mfe.org>

#### PAR PROVINCES ET TERRITOIRES :

\* sites uniquement en anglais

#### ALBERTA \*

##### Alberta Health and Wellness

PO Box 1360, Station Main  
Edmonton, AB T5J 2N3  
Tél. : 780-427-1432 - Fax : 780-422-0102  
E-mail : [health.ahcipmail@gov.ab.ca](mailto:health.ahcipmail@gov.ab.ca)  
Site : <http://www.health.alberta.ca/>

#### COLOMBIE-BRITANNIQUE \*

##### Ministry of Health Services

Medical Services Plan  
PO Box 9035 Stn Prov Govt  
Victoria, B.C. V8W 9E3  
Tél. : 1 800 663-7100 - Fax : 250 405-3595  
E-mail : [mспенquiries@hibc.gov.bc.ca](mailto:mспенquiries@hibc.gov.bc.ca)  
Site : <http://www.health.gov.bc.ca/>

#### ÎLE-DU-PRINCE-ÉDOUARD \*

##### Health PEI

PO Box 2000  
Charlottetown, PE C1A 7N8  
Tél. : (902) 368-6130 - Fax : (902) 368-6136  
E-mail : [healthinput@gov.pe.ca](mailto:healthinput@gov.pe.ca)  
Site : <http://www.healthpei.ca/>

**MANITOBA****Santé Manitoba**

300, rue Carlton  
 Winnipeg (Manitoba) R3B 3M9  
 Tél. : (204) 786-7101 - Fax : (204) 783-2171  
 E-mail : insuredben@gov.mb.ca  
 Site : <http://www.gov.mb.ca/>

**NOUVEAU-BRUNSWICK****Nouveau-Brunswick Santé**

Place HSBC  
 C. P. 5100  
 Cl. Fredericton, NB E3B 5G8  
 Tél. : (506) 457-4800 - Fax : (506) 453-5243  
 E-mail : Health.Sante@gnb.ca  
 Site : <http://www.gnb.ca/>

**NOUVELLE-ÉCOSSE \*****Department of Health – Nova Scotia**

PO Box 488  
 Halifax, NS B3J 2R8  
 Tél. : 1-902-424-5818  
 E-mail : DoHweb@gov.ns.ca  
 Site : <http://www.gov.ns.ca/>

**ONTARIO****Ministère de la santé des soins de longue durée**

Ligne INFO de Service Ontario  
 Édifice Macdonald, bureau M-1B114  
 900, rue Bay  
 Toronto ON M7A 1N3  
 Tél. : 1 866 532-3161 - Fax : 1 800 387-5559  
 E-mail : Formulaire de contact  
 Site : <http://www.health.gov.on.ca/>

**QUÉBEC****Ministère de l'Immigration et communautés culturelles**

360, rue McGill  
 Édifice Gérald-Godin  
 Montréal (Québec) H2Y 2E9  
 Tél. : + 1 514 864-9191  
 E-mail : Formulaire de contact  
 Site : <http://www.immigration-quebec.gouv.qc.ca/>

**Régie de l'assurance maladie**

1125, Grande Allée Ouest  
 Québec (Québec) G1S 1E7  
 Tél. : 418 646-4636

425, boulevard De-Maisonnette-Ouest  
 3e étage, bureau 300  
 Montréal (Québec) H3A 3G5  
 Tél. : 514 864-3411  
 E-mail : Formulaire de contact  
 Site : <http://www.ramq.gouv.qc.ca/>

**SASKATCHEWAN \*****Ministry of Health**

T.C. Douglas Building  
 3475 Albert Street  
 Regina, Saskatchewan S4S 6X6  
 Tél. : (306) 787-0146  
 E-mail : info@health.gov.sk.ca  
 Site : <http://www.health.gov.sk.ca/>

**TERRE-NEUVE-ET-LABRADOR \*****Newfoundland and Labrador Medical Care Plan**

P.O. Box 8700  
 57 Margaret's Place  
 St. John's, NL A1B 4J6  
 Tél. : 1-866-449-4459 - Fax : (709) 758-1694  
 E-mail : mcregistration@gov.nl.ca  
 Site : <http://www.health.gov.nl.ca/>

**NUNAVUT \*****Health and social services**

Government of Nunavut  
 P.O. Box 1000 Station 200  
 Iqaluit, Nunavut X0A 0H0  
 Tél. : 1-877-212-6438  
 E-mail : info@gov.nu.ca  
 Site : <http://www.gov.nu.ca/health/>

**TERRITOIRES DU NORD-OUEST \*****Health and social services**

Government of the Northwest Territories  
 P.O. Box 1320  
 Yellowknife NT X1A 2L9  
 Tél. : 1-800-661-0830  
 E-mail : Formulaire de contact  
 Site : <http://www.hlthss.gov.nt.ca/>

**YUKON****Health and social services**

Government of Yukon  
 Box 2703  
 Whitehorse, Yukon Y1A 2C6  
 Tél. : 1-800-661-0408  
 E-mail : hss@gov.yk.ca  
 Site : <http://www.gov.yk.ca>

**c) Emploi****UBIFRANCE**

77, boulevard Saint-Jacques - 75 998 Paris Cedex 14  
 Tél. : 01 40 73 30 00 (Standard)  
 Pour les candidats au VIE  
 N°Azur : 0 810 101 828  
 E-mail : infoVIE@ubifrance.fr  
 Site : <http://www.ubifrance.fr>

Espace Gaymard  
 2, Place d'Arvieux -13 002 Marseille

**Centre d'Information sur le Volontariat International (CIVI)**

77, boulevard Saint-Jacques  
75 014 Paris  
N° Azur : 0 810 101 828  
Site : <http://www.civiweb.com>

**Missions économiques UBIFRANCE au Canada**

1501 McGill College, Bureau 1120  
Montréal, QC H3A 3M8  
E-mail : [montreal@ubifrance.fr](mailto:montreal@ubifrance.fr)

20 Queen Street West, Suite 2004  
Toronto, ON M5H 3R3  
E-mail : [toronto@ubifrance.fr](mailto:toronto@ubifrance.fr)

1130 West Pender, Suite 1102  
Vancouver, BC V6E 4A4  
E-mail : [vancouver@ubifrance.fr](mailto:vancouver@ubifrance.fr)

**Pôle Emploi International (PEI)**

Région Île-de-France  
48, boulevard de la Bastille - 75 012 Paris  
Tél. : 01 53 02 25 50 - Fax : 01 53 02 25 95  
E-mail : [eei.anaem@poleemploi.fr](mailto:eei.anaem@poleemploi.fr)  
Site : <http://www.pole-emploi-international.fr>

**Association pour l'emploi des cadres (APEC)**

51, boulevard Brune - 75 689 Paris Cedex 14  
N° Azur : 0 810 805 805  
Site : <http://www.apec.fr>

**Centre de relations clients**

220, avenue Pierre-Brossolette  
92 240 Malakoff

**Guichet Emplois**

Service d'emploi aux citoyens  
Service Canada  
355, chemin River North  
Place Vanier, Tour B, 8e étage, boîte postale VB801  
Ottawa, Ontario K1A 0L1  
E-mail : [guichetemplois-jobbank@servicecanada.gc.ca](mailto:guichetemplois-jobbank@servicecanada.gc.ca) (pas de pièce jointe autorisée)  
Site : <http://www.jobbank.gc.ca>

**Office franco-québécois pour la jeunesse (OFQJ)**

11, passage de l'Aqueduc - 93 200 Saint-Denis  
Tél. : 01 49 33 28 50  
E-mail : [info@ofqj.org](mailto:info@ofqj.org)  
Site : <http://www.ofqj.org>

**Délégation générale du Québec**

66, rue Pergolèse - 75 116 Paris  
Tél. : 01 40 67 85 00 - Fax : 01 40 67 85 09  
Site <http://www.gouv.qc.ca/portail/quebec/international/france/>



## MENTIONS LEGALES

### PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Toute reproduction ou distribution non autorisée de tout ou partie des éléments et informations de ce guide est interdite. Le contenu est disponible pour un usage privé et non collectif. Le code de la propriété intellectuelle n'autorisant, aux termes de l'article L. 122-5.2° et 3°a, d'une part, que les « copies ou reproductions strictement réservées à l'usage privé du copiste et non destinées à une utilisation collective » et, d'autre part, que les analyses et les courtes citations dans un but d'exemple et d'illustration, « toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause est illicite » (art. L. 122-4). Cette représentation ou reproduction, par quelque procédé que ce soit, constituerait donc une contrefaçon sanctionnée par les articles L. 335-2 et suivants du code de la propriété intellectuelle.

Rédaction : Web Report  
Graphisme : Virginie Rosoor

Mars 2011

